

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0256

commune (s) : Limonest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Champivost et appartenant à la SARL Sofari**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située chemin de Champivost à Limonest, cadastrée sous le numéro 800 de la section I et appartenant à la SARL Sofari.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 729 mètres carrés, nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gratuit en vertu de la convention d'aménagement passée entre la SARL Sofari, aménageur de la ZAC "de Sans-Souci" et la Communauté urbaine ;

Vu ledit compromis ;

Vu la convention d'aménagement passée avec la SARL Sofari ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par le vendeur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,